

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER AVEC ERASMUS+

Erasmus+ contribue à l'organisation d'échanges d'étudiants et de doctorants entre les pays participant au programme et les pays partenaires.

Pour plus de détails, visitez
bit.ly/erasmus-pour-vous
ec.europa.eu/education/node_fr



ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Étudier à l'étranger avec Erasmus+ permet d'améliorer ses compétences linguistiques, interculturelles, de communication et d'acquérir des compétences non techniques très appréciées des futurs employeurs.

Les possibilités d'étudier à l'étranger existent pour les étudiants de licence et de master, ainsi que pour les doctorants.

DURÉE

Votre période d'études à l'étranger peut durer de 3 mois (soit un trimestre universitaire) à 12 mois.

CONDITIONS

Pour étudier à l'étranger avec Erasmus+, vous devez être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur pour y suivre des études menant à un diplôme reconnu de l'enseignement supérieur. Les étudiants du premier cycle doivent être au moins dans leur deuxième année d'études.

Votre période d'études à l'étranger doit être utile pour l'obtention de votre diplôme, pour votre développement personnel, et doit faire partie du programme d'études que vous suivez.

L'établissement qui vous envoie et celui qui vous accueille doivent avoir signé un accord interinstitutionnel pour que vous puissiez étudier dans ce dernier.

SOUTIEN FINANCIER

Vous pouvez bénéficier d'une subvention Erasmus+ pour vos frais de voyage et de séjour. En tant qu'étudiant Erasmus+, vous serez exonéré de droits d'inscription, de frais d'examen ainsi que des droits d'accès aux laboratoires et bibliothèques dans l'établissement d'accueil. Vous pourriez toutefois devoir payer des frais modiques pour souscrire à une assurance ou adhérer à une association d'étudiants.

COMMENT POSTULER?

Vous pouvez poser votre candidature par l'intermédiaire du bureau international ou bureau Erasmus+ de votre établissement d'enseignement supérieur.

Votre établissement d'envoi devra mener une procédure de sélection équitable et transparente.